

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 15 septembre, le Conseil Municipale VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 11 septembre

Objet

N° 25/07/01

Subvention transport scolaire année 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025

*

Complément de la délibération 25/06/06

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

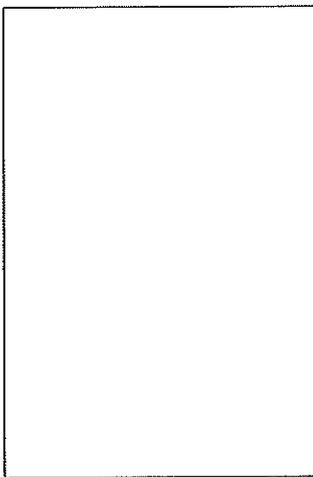
Mme Maryvonne ALVARD rappelle aux membres du Conseil Municipal, d'une part, la subvention relative aux transports scolaires attribuée par le CCAS à certains parents, cette dernière avait été versée pour la dernière fois au titre de l'année scolaire 2021-2022. Et, d'autre part, la dissolution du CCAS au 31/12/2023.

Aussi, il proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette action et de reprendre l'antériorité des années scolaires pour lesquelles les subventions n'ont pas été versées, soit les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025. Cette subvention sera attribuée en fonction des conditions de ressources en référence aux tranches d'imposition (ligne 14 de l'avis d'imposition) :

- 1ère tranche - impôt compris entre 0€ et 1000€ : versement d'une subvention de 150€ par enfant,
- 2^{ème} tranche – impôt compris entre 1 001€ et 1 800€ : versement d'une subvention de 100€ par enfant,
- 3^{ème} tranche – impôt supérieur à 1 800€ : versement d'une subvention de 50€ par enfant.

Suite à la réception des dossiers de demande de subventions, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions de transport scolaire comme suit :

Année scolaire	Enfant	Parent(s)	Tranche	Montant de la subvention
2023-2024	Mathieu DAMBREVILLE	Rachida SALMI	1	150.00€
2022-2023	Lisa CRASSARD	Audrey PENIN	2	100.00€
2023-2024	Lisa CRASSARD	Audrey PENIN	2	100.00€
2024-2025	Lisa CRASSARD	Audrey PENIN	2	100.00€
2022-2023	Ninon THEVENET	Gérald THEVENET / Isabelle THEVENET	3	50.00€



Le Conseil municipal, après délibération

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

à la subvention transport scolaire comme

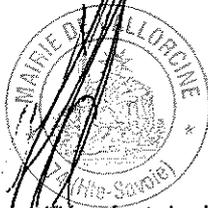
ID : 074-217402908-20250915-25_07_01-DE

S²LOW

- **APPROUVE** le versement de
suit :
 - 150.00€ à Mme SALMI,
 - 300.00€ à Mme PENIN,
 - 50.00€ à M. et Mme THEVENET
- **DIT** que le versement de ces subventions est inscrit au budget 2025 sur la nature comptable 65741 - Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Ménages.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 23/09/2025
Télétransmis en Préfecture le : 23/09/2025
Notifié ou publié le : 23/09/2025

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches